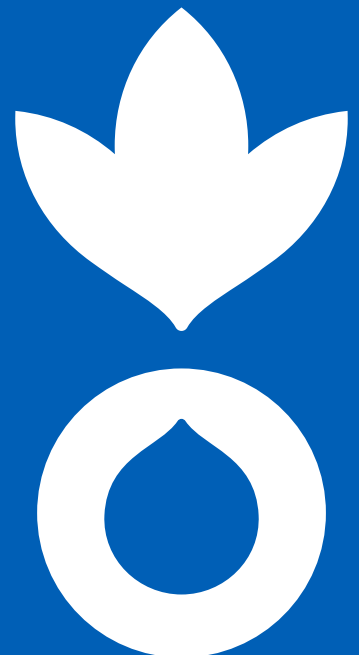


# BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SENEGAL



## POINTS SAILLANTS

- Ressources en pâturage insuffisantes dans plusieurs localités
- Ressources en eau globalement satisfaisantes, avec une moindre utilisation des marres au profit des forages et puits
- Embonpoint des animaux bon à passable, sauf dans quelques zones de la région de Saint-Louis.
- Suspensions de cas de maladies animales signalés dans la plupart des régions
- Feux de brousse de grande taille, particulièrement dans la région de Tambacounda
- D'importants cas de vols signalés dans les régions de Louga, Kaolack et Kaffrine



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim (ACF) en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le Système d'Alerte Précoce (SAP) national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site [geosahel.info](http://geosahel.info).

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine, Fatick et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent de deux sources :

- Le projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivité) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Ces données sont accessibles en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.
- Le service terrestre de COPERNICUS Global Land Service, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

## TABLE DES MATIERES

Contexte .....	3
Situation pastorale.....	3
Concentration et mouvements .....	3
Ressources en pâturage.....	4
Ressources en Eau .....	6
Feux de brousse .....	8
État d'embonpoint et de santé des animaux.....	9
Vols de bétail, conflits et insécurité .....	11
Accès aux marchés, Appui au secteur pastoral et disponibilité d'aliment pour bétail ....	13
Prix des marchés .....	15
Conclusion .....	19
Perspectives et Recommandations .....	20
Information et contacts .....	21
partenariats .....	21
Financements.....	21

## CONTEXTE

Au cours des mois de février et mars 2025, le Sénégal a connu plusieurs évènements qui sont d'ordre institutionnel, économique et social. Sur le plan institutionnel, le gouvernement a procédé à la dissolution du Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SE-CNSA) en mars, dans une logique de rationalisation des dépenses de l'Etat. Par ailleurs, des mesures significatives ont été annoncées pour renforcer la souveraineté alimentaire du pays, notamment la suspension des importations d'oignons et de pommes de terre, en raison d'une bonne production nationale, afin de soutenir les agriculteurs locaux et maintenir la stabilité des prix sur le marché intérieur. Sur le plan social, le gouvernement a lancé les travaux pour l'élaboration d'un Pacte national de stabilité sociale, ainsi que l'élaboration d'une loi d'orientation sur l'autonomisation économique des femmes. Par ailleurs, cette période a coïncidé aussi avec le Ramadan et le Carême.

## SITUATION PASTORALE

### CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

La concentration de bétail est globalement moyenne à l'échelle du territoire (Figure 1). Toutefois, les concentrations sont très faibles voire nulles à Keur Momar Sarr (Louga) et Ndiayagal (Saint-Louis), et faibles dans les secteurs de Missirah Wadéne (Kaffrine), Niassanté (Saint-Louis), ainsi que Bondji et Kothiari (Tambacounda).

À l'inverse, des concentrations fortes à très fortes sont signalées dans les régions de Kaolack (Gainthe Kaye et Thuridia), dans le sud de la région de Louga (Diwane Thionokh, Darou Mousty, Dolly) et dans l'ouest de Tambacounda (Sinthiou Malem, Payar, Missirah).

Ces concentrations reflètent les tendances des mouvements de transhumance. On observe en effet un mouvement général allant du nord vers le sud du pays, à l'exception de départs forcés enregistrés depuis Ndiayagal (Saint-Louis) vers la Mauritanie, à cause du déficit du tapis herbacé et la progression du front irrigué sur les zones de parcours (Figure 1).

Au niveau de Saint-Louis, un flux important de bétail en transit est observé à Galoya, avec des arrivées massives depuis la Mauritanie ainsi qu'un départ massif vers la zone de Ranéro. À Tambacounda, notamment à Payar, des arrivées importantes en provenance de Mauritanie sont également rapportées.

Dans la région de Louga, Darou Mousty enregistre des arrivées massives issues de divers départements de la région. Le site de Dolly accueille également d'importants troupeaux venant à la fois de Louga et de Saint-Louis. À Kaolack, des arrivées massives sont observées à Keur Ayip, ainsi que des arrivées précoces et massives à Gainthe Kaye.

Enfin, dans la région de Kaffrine, des départs massifs de bétail sont signalés depuis Ndioum Gainth vers le sud du pays.

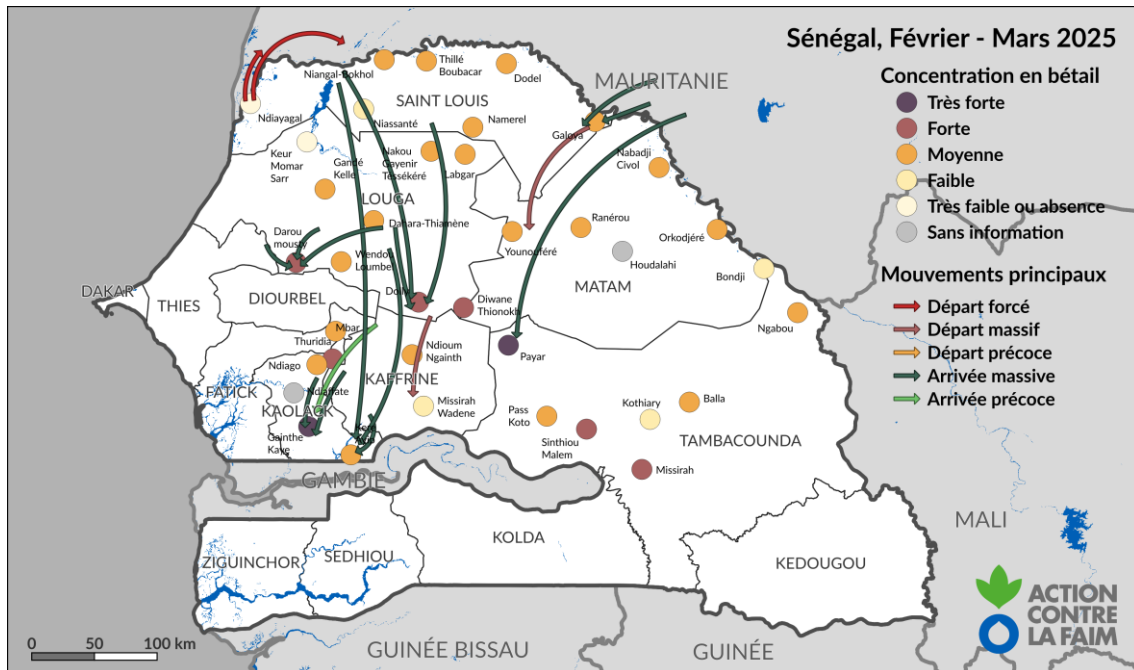


Figure 1 - Concentration et mouvements de bétail sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN PATURAGE

À la fin du mois de mars 2025, la couverture végétale moyenne au Sénégal atteignait 60 %, avec un net gradient nord-sud. Les régions de Saint-Louis (35 %) et Louga (41 %) ont affiché les taux les plus faibles, tandis que les départements à forte concentration de bétail, comme Malème Hodar (66 %) dans la région de Kaffrine, ou Koumpentoum (67 %) dans la région de Tambacounda, présentent des taux plus élevés.

L'anomalie de couverture végétale, exprimée en pourcentage par rapport à la moyenne historique, met en évidence des zones déficitaires principalement localisées dans les régions de Saint-Louis et de Louga (Figure 3). En effet, alors que les taux de couverture actuels dans ces régions sont respectivement de 35 % et 41 %, les moyennes historiques s'élèvent à 42 % et 45 %. Toutefois, à l'échelle nationale, la situation actuelle reste globalement proche de la moyenne historique.

Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive) et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

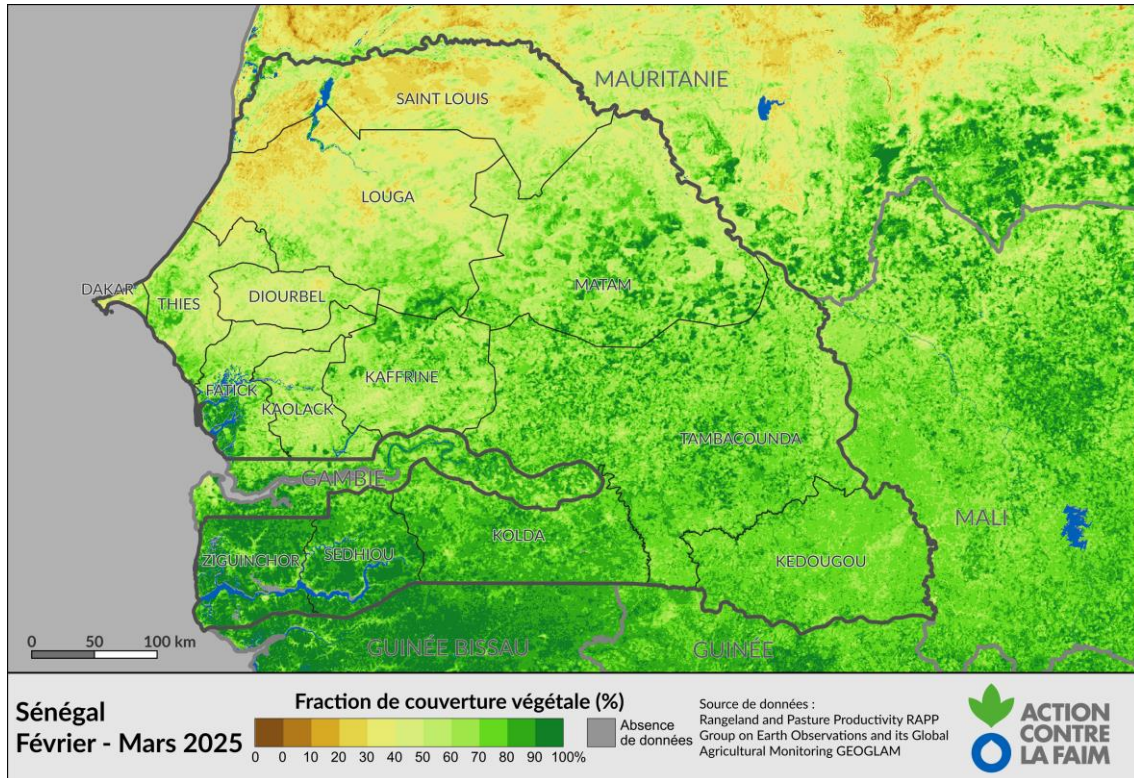


Figure 2 - Fraction de couverture végétale sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

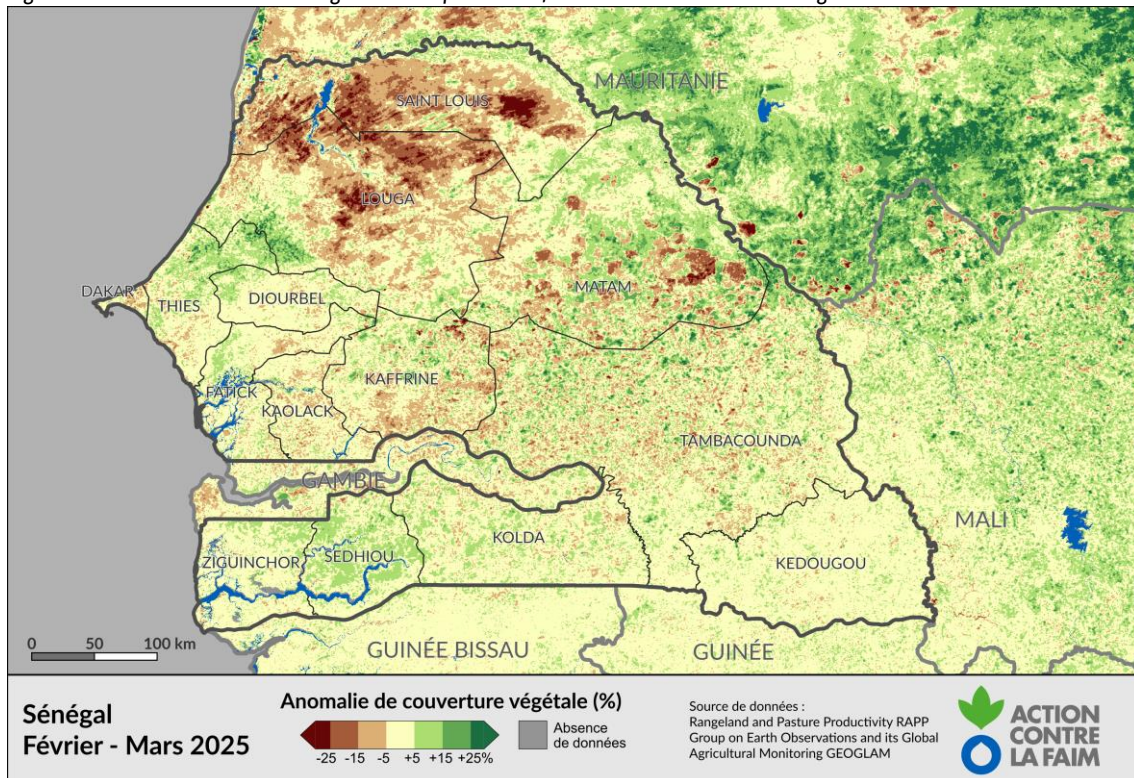


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale entre février et mars 2025 sur le Sénégal

Selon les observations des relais sentinelles, les ressources en pâturages sont globalement jugées moyennes à suffisantes à l'échelle nationale (Figure 4). Toutefois, des zones de forte insuffisance sont rapportées à Keur Momar Sarr (Louga) et Ndiayagal (Saint-Louis), où des départs forcés avaient également été enregistrés.

Par ailleurs, plusieurs zones d'insuffisance sont signalées dans la partie nord du pays, notamment dans les régions de Saint-Louis (Niassanté), Louga (Labgar et Dahara-Thiamène), Matam (Younféré, Orkadiéré et Nabadji Civol), ainsi que dans la région de Fatick (Mbar).

À l'inverse, les pâturages sont estimés très suffisants à Gainthe Kaye (Kaolack) et Payar (Tambacounda), des localités qui enregistrent par ailleurs de fortes concentrations de bétail.

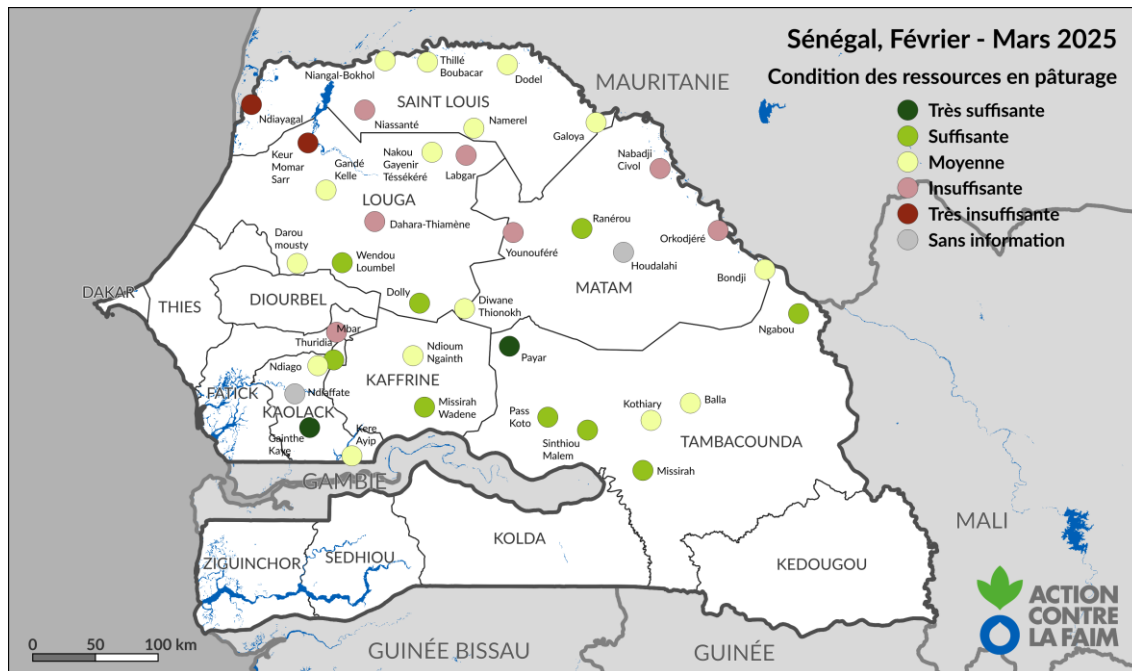


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN EAU

En ce qui concerne l'anomalie de présence d'eau de surface, également exprimée en nombre d'écart-types ( $\sigma$ ) par rapport à la moyenne saisonnière, on observe que les régions de Thiès, Fatick, Kaolack et Ziguinchor affichent globalement des valeurs négatives, comme le montre la couleur rouge sur la carte (Figure 5).

À l'inverse, des anomalies positives (couleurs vertes et bleues) sont relevées dans les départements de Linguère (Louga), Ranéro et Matam (Matam), ainsi que dans plusieurs départements de la région de Saint-Louis. Des anomalies positives sont également signalées dans certains départements des régions de Sédhiou, Kolda et Kédougou.

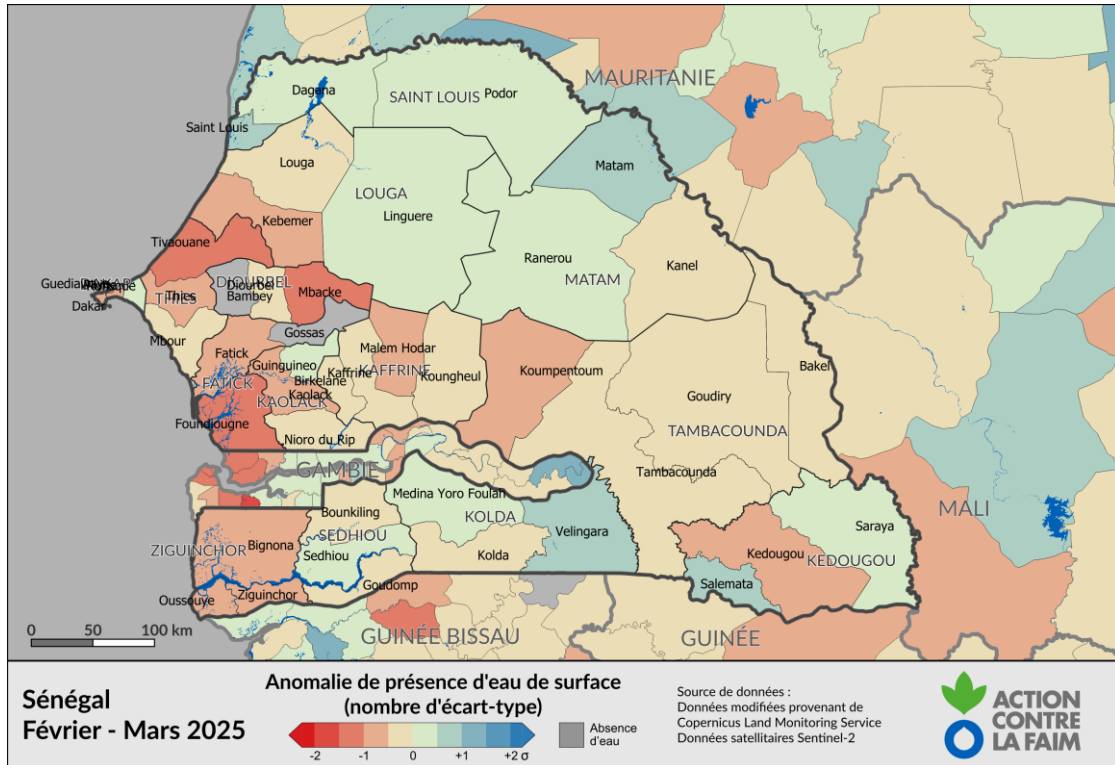


Figure 5 - Anomalie de présence d'eau de surface sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

D'après les observations des relais sentinelles, les ressources en eau demeurent globalement satisfaisantes, allant de moyennes à très suffisantes. Une seule zone d'insuffisance a été signalée notamment le ranch de Dolly, dans la région de Louga (Figure 6).

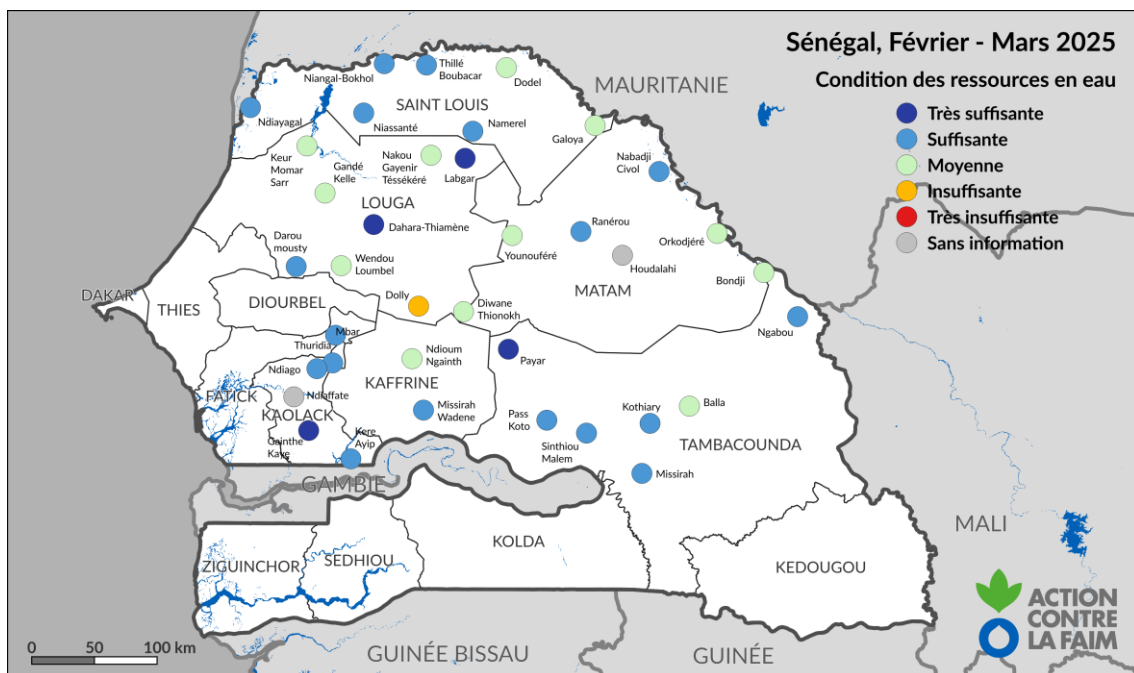


Figure 6 - Situation des ressources en eau enregistrée sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal



Concernant les sources d'abreuvement, les forages restent la principale source d'approvisionnement en eau pour le bétail (Figure 7). Les mares ne sont plus désormais que la source d'abreuvement principale dans trois zones, à Ranéro et Orkadiéré dans la région de Matam et Kothiary à Tambacounda. L'utilisation des fleuves et lacs reste localisée dans les régions de Saint-Louis et Matam, au niveau des localités situées le long du fleuve Sénégal. Enfin, l'utilisation de puits a été signalée dans la région de Tambacounda, à Ngabou et Missirah.

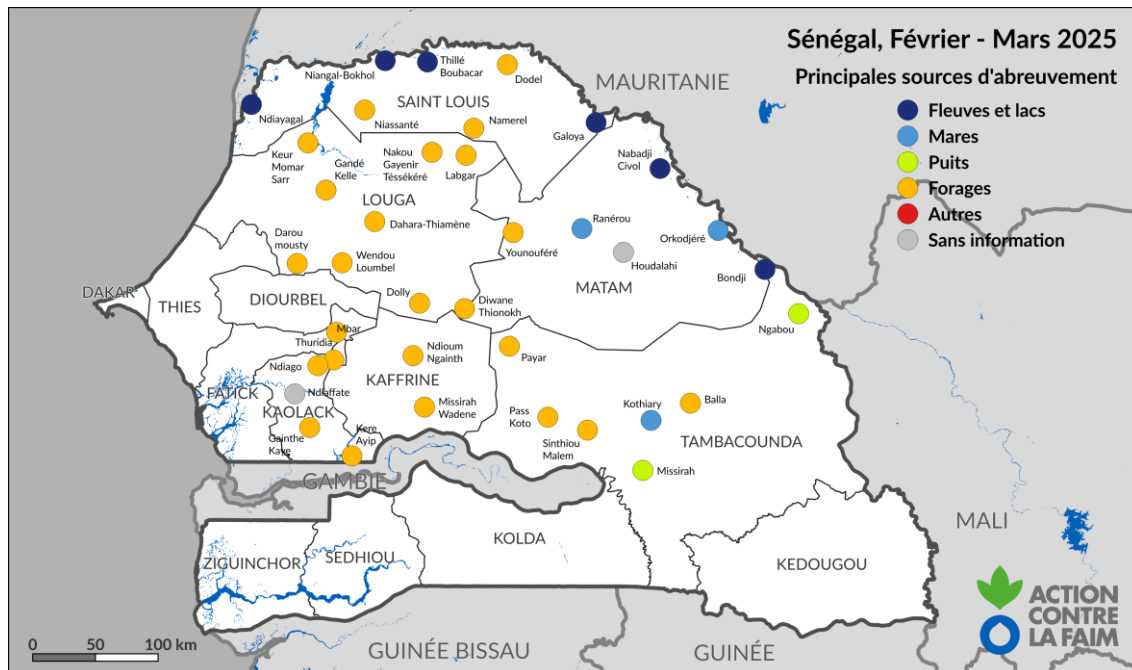


Figure 7 - Principales sources d'abreuvement utilisées sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

## FEUX DE BROUSSE

Au cours de cette période, des feux de brousses ont principalement été signalés dans la moitié sud du territoire (Figure 8). On note un nombre élevé+ de feux a été enregistré dans la région de Tambacounda, où un très grand feu a été signalé à Missirah, ainsi que des grands feux à Ngabou, Kothiary, Sinthiou Malem et Balla. Un petit feu a aussi été signalé à Pass koto. Cette région avait déjà été particulièrement touchée pendant la période de décembre 2024 à janvier 2025. Par ailleurs des feux de très grande envergure ont également été signalés à Ndioum Ngainth (Kaffrine) et Diwane Thionokh (Louga). D'autres feux de plus petite taille ont été signalés à Kaolack (Gainthe Kaye et Keur Ayip) et Saint-Louis (Namarel).

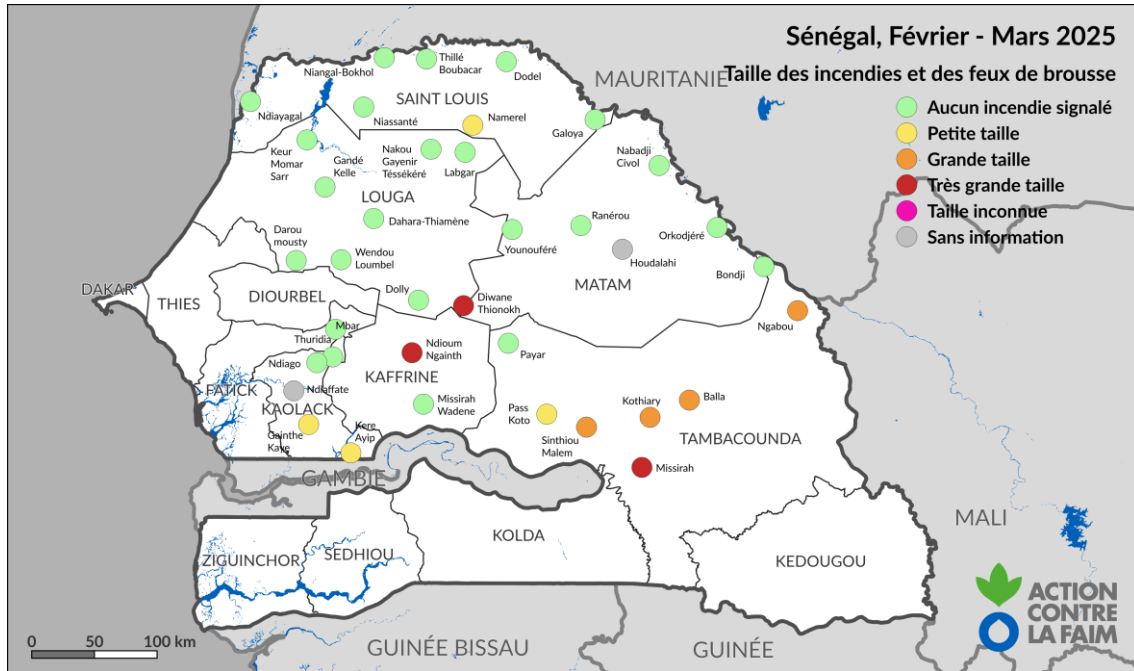


Figure 8 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

**ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTE DES ANIMAUX**

Concernant l'état d'embonpoint des animaux, celui des petits ruminants est globalement estimé passable à bon (Figure 9). On remarque cependant que l'état d'embonpoint est médiocre dans trois zones de la région de Saint-Louis, à savoir les zones de Dodel, Ndiayagal et Niassanté.

De la même manière, l'embonpoint des gros ruminants est jugé passable à bon (Figure 10), avec des situations médiocres signalées uniquement dans les zones de Dodel et Niassanté.

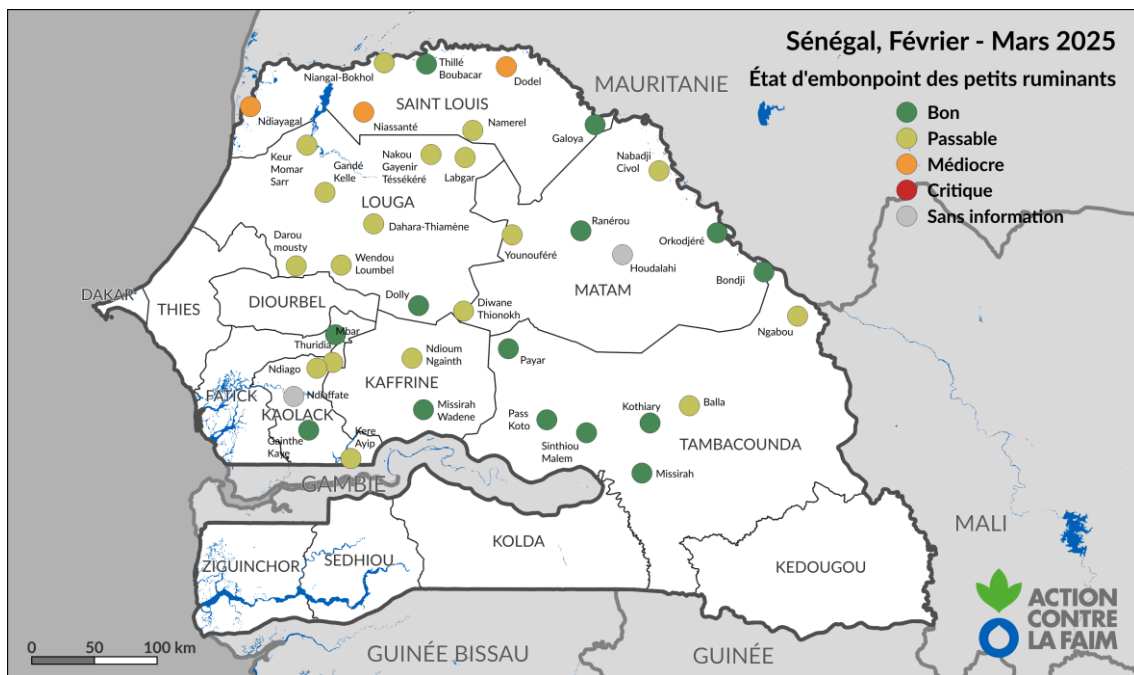


Figure 9 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

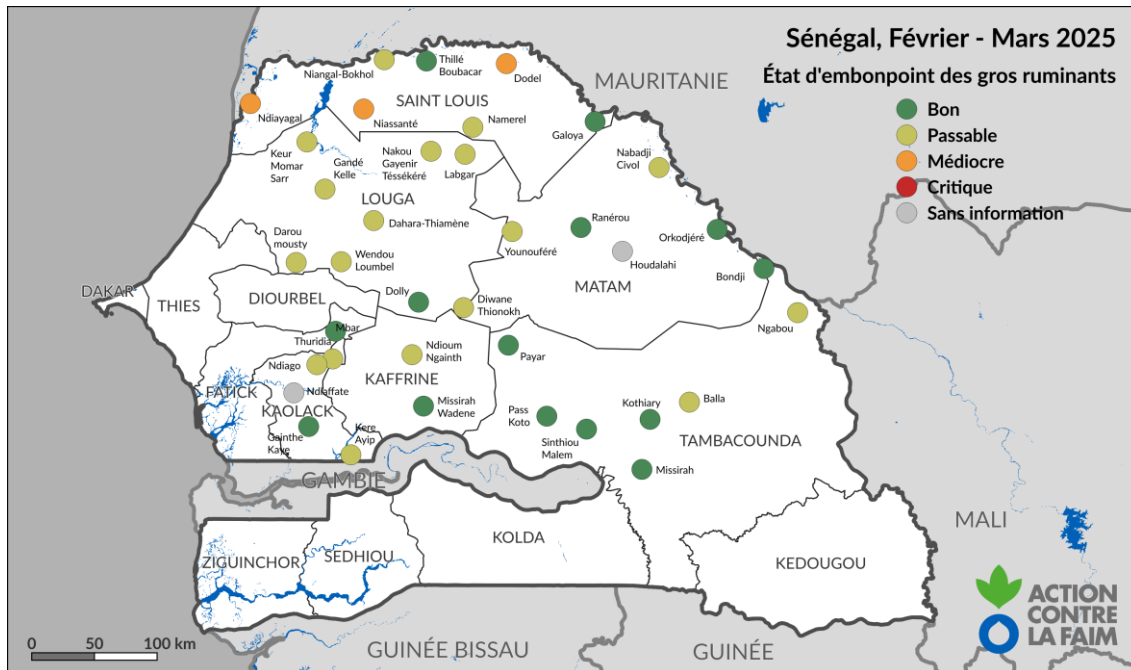


Figure 10 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

Concernant les maladies animales, des cas ont principalement été signalés dans les régions de Louga et de Saint-Louis (Figure 11). Dans la région de Louga, des cas de peste des petits ruminants ont été rapportés à Labgar et Darou Mousty, ainsi que d'autres cas de maladie signalés à Wendou Loubel. Au niveau de Saint-Louis, des affections pulmonaires ont été observées à Galoya, tandis que des cas de peste ovine ont été signalés à Thilé Boubacar et de distomatose ovine et caprine à Ndiayagal.

Par ailleurs, des cas de peste bovine ont été signalés à Kaolack, au niveau de Keur Ayip. Des écoulements nasaux et des atteintes pulmonaires ont également été observés à Ranérou, dans la région de Matam.

Il est à noter que plusieurs cas de mortalité animale attribués à des maladies ont été signalés dans les régions de Kaolack (Keur Ayip et Gainthe Kaye), Louga (Wendou Loubel et Darou Mousty) et Saint-Louis (Galoya et Thilé Boubacar) (Figure12).

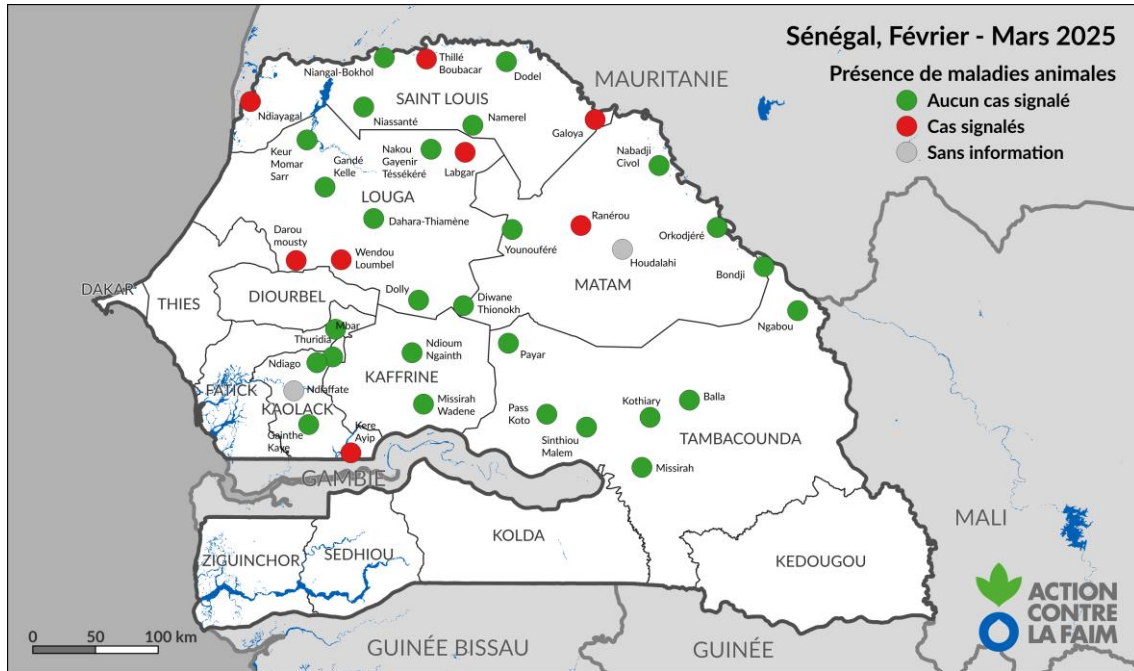


Figure 11 - Présence signalée de maladies animales sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

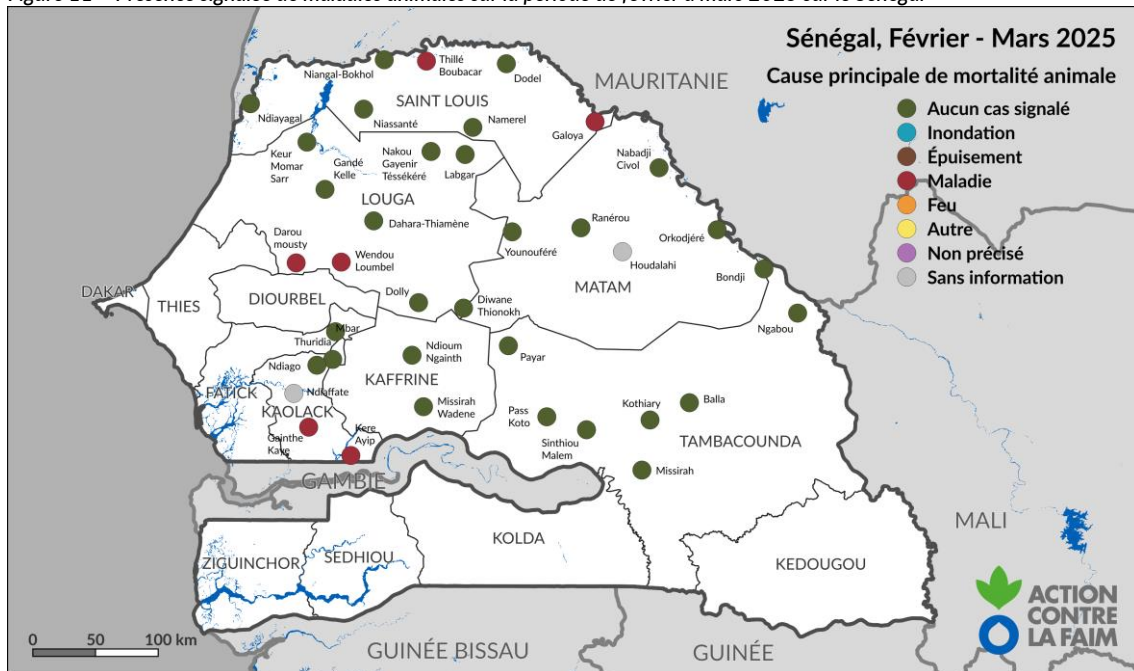


Figure 12 - Causes principales de mortalité animale rapportées sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

### **VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSECURITE**

Un nombre important de vols de bétail a été signalé durant les mois de février et mars 2025 (Figure 13). Toutes les régions suivies sont concernées par ces incidents.

La région de Louga enregistre les faits les plus marquants, avec notamment le vol de près d'une centaine d'ovins à Wendou Loumbel, ainsi qu'une cinquantaine de petits ruminants et 7 bœufs à Darou Mousty. Des vols de moindre ampleur ont également été rapportés au niveau de Dahara-Thiamène (dizaine de petits ruminants) et de Dolly (2 ovins).



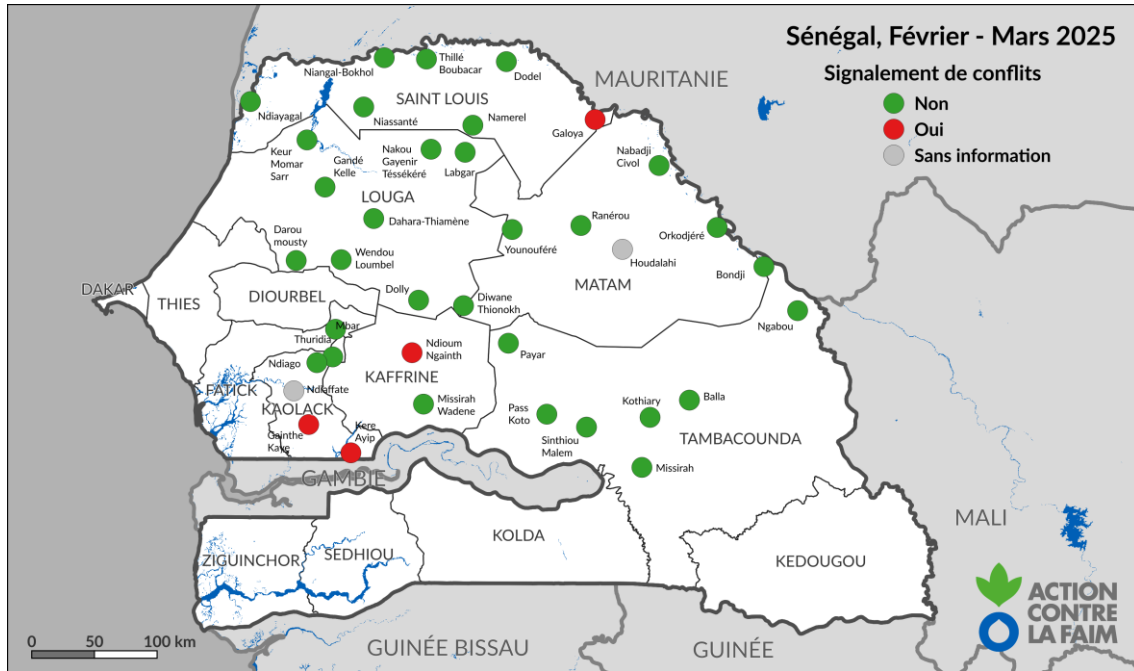


Figure 14 - Conflits rapportés sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

**ACCES AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITÉ D'ALIMENT POUR BÉTAIL**

Au cours de cette période, les marchés sont restés ouverts et accessibles sur l'ensemble du territoire, comme lors des périodes précédentes (Figure 15).

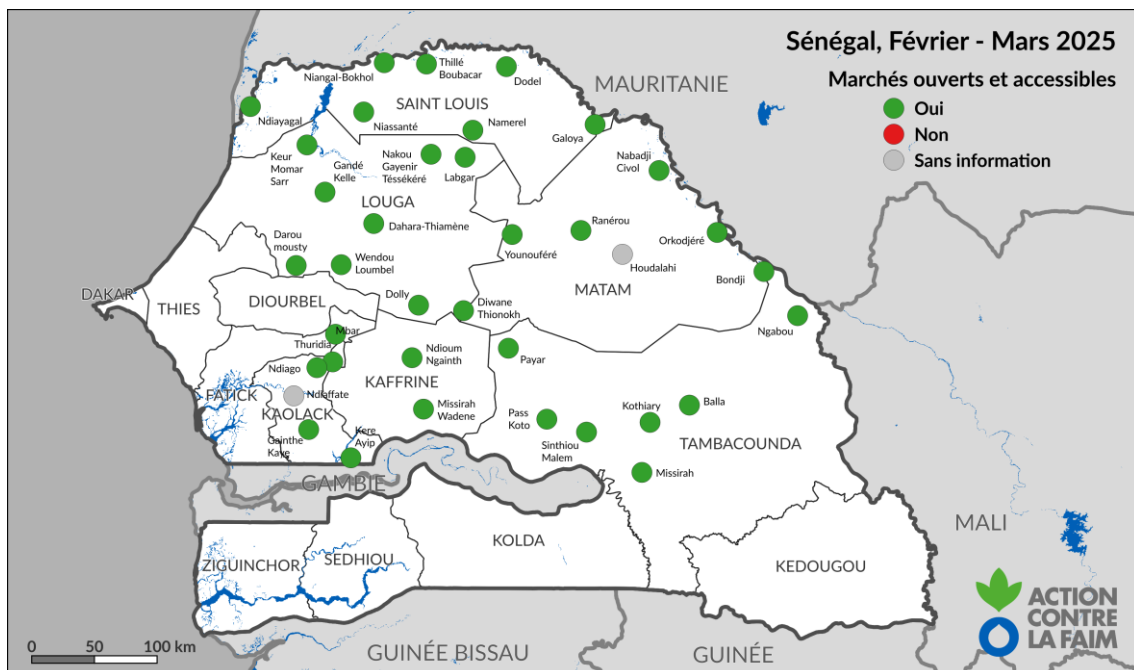


Figure 15 - Marchés ouverts et accessibles sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

Dix sites sentinelles ont bénéficié d'appuis au secteur pastoral, avec notamment des campagnes de vaccination organisées dans la plupart de ces localités, ainsi que la distribution d'aliments pour bétail à Niangal-Bokhol (Saint-Louis) et Kothiary (Tambacounda).

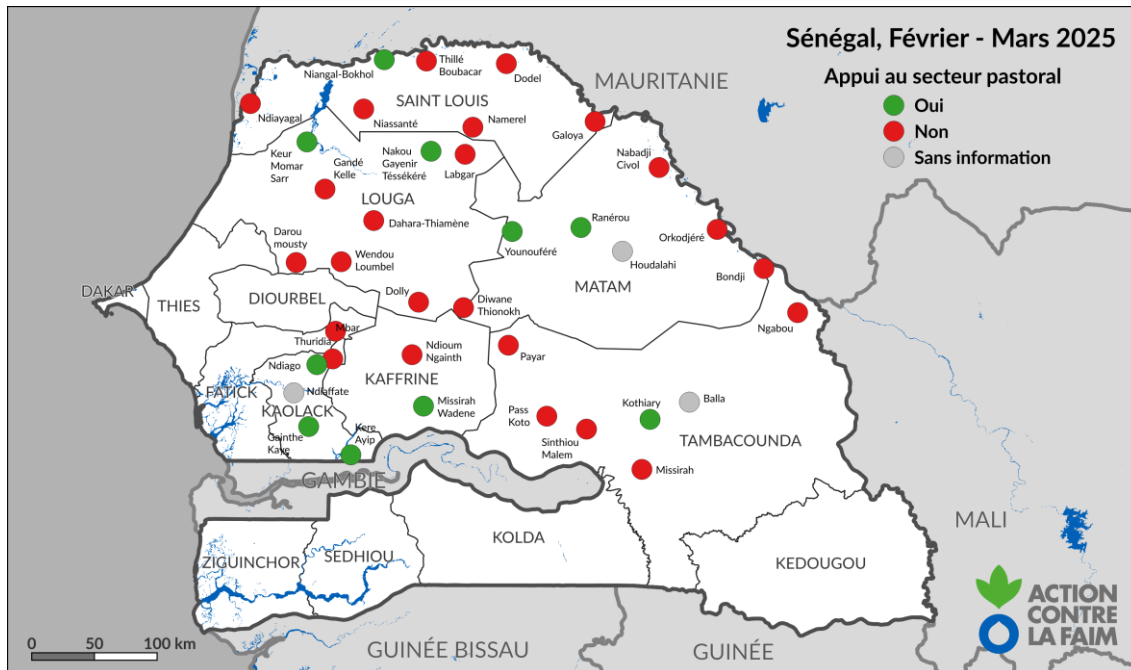


Figure 16 - Zones d'appui au secteur pastoral sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

Au cours des mois de février et mars 2025, des pénuries d'aliment de bétail ont été signalées dans six localités (Figure 17). La région de Kaolack est particulièrement touchée, avec des pénuries dans les localités de Thuridia, Keur Ayip et Gainthe Kaye. Des pénuries ont également été signalées à Mbar (Fatick), Kothiary (Tambacounda) et Galoya (Saint-Louis).

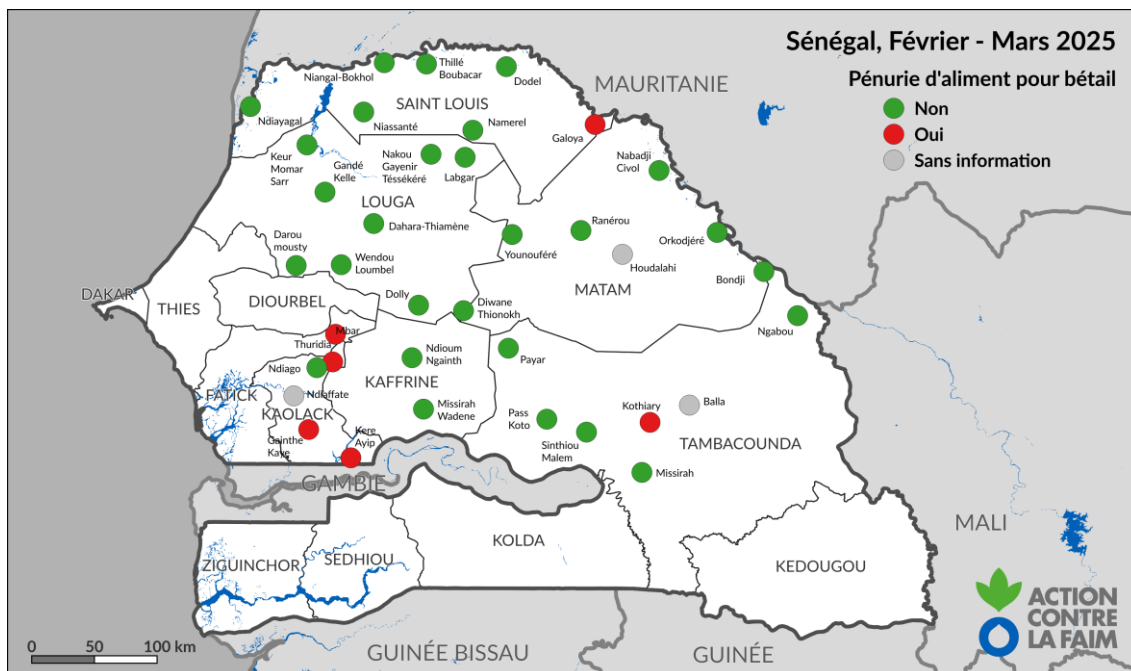


Figure 17 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée sur la période de février à mars 2025 sur le Sénégal

## PRIX DES MARCHES

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés sur la période de février à mars 2025 au Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle	
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil
			FCFA/tête				FCFA/kg				kg/tête			
Fatick	Gossas	Mbar	42 500	32 000	70 000	42 500	700 000	350 000	410	225		300	1 707	3 111
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	87 500	67 500	350 000	300 000	500	175	200		700	2 000
	Malem Hodar	Ndioum Ngainth	40 000	35 000	45 000	40 000	500 000	400 000	475	275		300	1 053	1 818
Kaolack	Ginguinéo	Ndiago	35 000	30 000	77 500	47 500	600 000	350 000	400	225		250	1 500	2 667
	Guinguineo	Thuridia	35 000	25 000	80 000	55 000	360 000	230 000	375	250	300	375	960	1 440
	Nioro du Rip	Kere Ayip	35 000						450	350	400	300		
Louga	Kébémér	Darou Mousty	35 000	30 000	125 000	62 500	425 000	325 000	375	150	300	400	1 133	2 833
		Dahara-Thiamène	25 000	22 500	105 000	57 500	475 000	387 500	350	250	300	300	1 357	1 900
		Diwane Thionokh	40 000	30 000	92 500	47 500	425 000	322 500	450	300		300	944	1 417
	Linguère	Dolly	40 000	34 500	64 000	41 500	322 500	280 000	400	200	300	325	806	1 613
		Labgar	35 000	27 500	85 000	55 000			400	280		275		
		Nakou G. Tésékéré	23 000	22 000	81 000	42 500		280 000	450	300	300	250		
Louga	Wendou Loumbel	50 000	35 000	90 000	60 000	500 000	350 000	450	255		213	1 111	1 961	
	Gandé Kelle	37 000	32 500	90 000	64 000	662 500	350 000	450	275	275	275	1 472	2 409	
Matam	Kanel	Keur Momar Sarr	38 500	43 500	70 000	60 000	455 000	460 000	400	300		300	1 138	1 517
		Orkodjéré	35 000	40 000	65 000	45 000	500 000	350 000	500	350	350	250	1 000	1 429
	Matam	Nabadji Civol	45 000	27 500	90 000	45 000	350 000	250 000	450	300	300	300	778	1 167
	Ranerou	Ranérou Commune	35 000	25 000	85 000	55 000	500 000	300 000	450	400	500	250	1 111	1 250
		Younouféré	40 000	30 000	85 000	60 000	500 000	400 000	500	325	325	300	1 000	1 538
Saint-Louis	Dagana	Ndiayagal (Diama)	34 000	32 000	70 000	43 000	450 000	320 000	400	350	400	350	1 125	1 286
		Niangal-Bokhol	30 000	27 500	40 000	35 000	400 000	350 000	400	500	500	300	1 000	800
	Niassanté	42 500	35 000	90 000	75 000	500 000	350 000	550	600		350	909	833	
	Dodel	40 000	37 500	72 500	68 500	400 000	300 000	350	450	500	250	1 143	889	
Podor	Galoya	45 000	40 000	65 000	50 000	350 000	250 000	350	300	400	200	1 000	1 167	
	Namerel	40 000	30 000	67 500	40 000	650 000	300 000	450	400	500	250	1 444	1 625	
	Thillé Boubacar	32 000	29 500	88 500	43 000	600 000	310 000	400	450	450	250	1 500	1 333	
Bakel	Bondji	40 000	30 000	80 000	40 000	560 000	450 000	425	400	625	300	1 318	1 400	
	Ngabou	38 000	35 500	70 000	47 000	332 000	245 000	450	350	250	300	738	949	
Tamba	Goudiry	Kothiary	33 750	22 500	57 500	35 000	325 000	200 000	400	300	300	300	813	1 083
	Koumpentoum	Pass Koto	40 000	30 000	80 000	40 000	500 000	375 000	400	300	375	300	1 250	1 667
		Payar	35 000	26 000	65 000	35 000	285 000	175 000	350	190	250	300	814	1 500
	Tamba	Balla	48 000	31 000	90 500	41 000	310 000	272 500	425	188	213	300	729	1 653
		Missirah			95 000	50 000	395 000							
		Sinthiou Malem	65 000	50 000	90 000	65 000	425 000	260 000	400	300	300	300	1 063	1 417

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par les relais sentinelles.



Le prix moyen du caprin mâle au niveau national est resté relativement stable, avec une légère augmentation de 2% par rapport **aux mois de décembre 2024 et janvier 2025**, passant de 37 691 à 38 538 FCFA (Tableau 2). On note cependant une augmentation significative des prix dans la région de Fatick, où ils ont augmenté de 21%. Les prix les plus élevés sont enregistrés dans la région de Tambacounda, avec un prix moyen de 43 536 FCFA par tête.

Concernant les caprins femelles, la moyenne nationale a diminué de 4%, passant de 32 750 à 31 453 FCFA (Tableau 3). Les baisses les plus significatives des prix sont enregistrées dans les régions de Kaolack et Kaffrine, avec une diminution de 26% et 13%, respectivement.

Par rapport à la moyenne saisonnière, les prix des caprins mâles et femelles connaissent une nette augmentation, avec des hausses respectives de 16% et 15%.

Cette hausse des prix des caprins peut être expliquée par la coïncidence de la fête de l'Aïd el-Fitr (Korité), durant laquelle il y a une hausse de la consommation de la viande caprine.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	42 500	35 000	+21		
Kaffrine	40 000	40 000	0	34 000	+18
Kaolack	35 000	35 625	-2	34 500	+1
Louga	35 944	35 556	+1	31 819	+13
Matam	38 500	35 500	+8	36 525	+5
Saint-Louis	38 500	36 286	+6	30 933	+24
Tamba	43 536	42 875	+2	35 612	+22
Sénégal	38 538	37 691	+2	33 308	+16

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 3 - Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	32 000				
Kaffrine	32 500	37 500	-13	23 700	+37
Kaolack	28 333	38 125	-26	39 000	-27
Louga	31 944	30 889	+3	27 031	+18
Matam	28 625	27 500	+4	25 225	+13
Saint-Louis	32 786	33 643	-3	27 276	+20
Tamba	32 143	32 813	-2	28 864	+11
Sénégal	31 453	32 750	-4	27 443	+15

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix des ovins mâles reste également relativement stable au niveau national par rapport à la **période précédente**, bien que des variations importantes au niveau des régions soient observées (Tableau 4). Les prix les plus élevés sont enregistrés dans la région de Kaolack, où le prix moyen d'un ovin mâle est de 94 167 FCFA, soit 71% plus élevé que la moyenne saisonnière pour cette région. À l'inverse, les prix les plus bas sont observés à Kaffrine, avec un prix moyen de 66 250 FCFA.

Pour les ovins femelles, le prix moyen à l'échelle nationale se maintient, mais des variations régionales notables sont également observées. À Kaffrine, une augmentation de 34% a été enregistrée, avec un prix passant de 40 000 à 53 750 FCFA par rapport à [décembre 2024 et janvier 2025](#). Comme c'était le cas pour les ovins mâles, les prix les plus élevés sont également observés dans la région de Kaolack, où le prix moyen est de 55 000 FCFA.

Par rapport à la moyenne quinquennale, les prix des ovins mâles et femelles ont tous deux augmenté de 10%.

Tableau 4 – Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Fév. – Mars 2025 (FCFA/tête)	Déc. 2024 – Jan. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	70 000	57 500	+22		
Kaffrine	66 250	85 000	-22	81 000	-18
Kaolack	94 167	83 125	+13	55 000	+71
Louga	82 500	81 500	+1	78 932	+5
Matam	82 500	79 375	+4	77 075	+7
Saint-Louis	71 929	71 857	+0	67 457	+7
Tamba	84 125	83 625	+1	71 891	+17
Sénégal	80 727	80 162	+1	73 431	+10

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 – Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Fév. – Mars 2025 (FCFA/tête)	Déc. 2024 – Jan. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	42 500	42 500	0		
Kaffrine	53 750	40 000	+34	51 000	+5
Kaolack	55 000	60 000	-8	49 500	+11
Louga	52 556	53 944	-3	48 236	+9
Matam	50 750	46 125	+10	43 475	+17
Saint-Louis	50 214	49 821	+1	47 407	+6
Tamba	45 375	45 500	-0	42 242	+7
Sénégal	50 394	50 386	+0	45 935	+10

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Enfin, le prix du bovin mâle a connu une augmentation modérée par rapport à la [période précédente](#), passant de 436 917 FCFA à 448 613 FCFA, soit une augmentation de 3% (Tableau 6). La région de Fatick enregistre les prix les plus élevés, avec un prix moyen de 700 000 FCFA. Le prix moyen à l'échelle du pays a également connu une nette augmentation par rapport à la moyenne quinquennale, avec une hausse de 24%, allant jusqu'à plus de 50% dans la région de Matam.

Le prix du bovin femelle a également augmenté par rapport à la période précédente, avec une hausse de 4% (Tableau 7). Les prix sont les plus élevés dans les régions de Fatick et Kaffrine, où ils s'élèvent à 350 000 FCFA par tête. Comparé à la moyenne quinquennale, les prix ont augmenté de 30%, avec une hausse de 64% dans la région de Matam.

Tableau 6 – Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Fév. – Mars 2025 (FCFA/tête)	Déc. 2024 – Jan. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	700 000	600 000	+17		
Kaffrine	425 000	425 000	0	382 500	+11

Kaolack	461 667	483 333	-4	342 500	+35
Louga	477 143	456 667	+4	423 884	+13
Matam	450 000	425 000	+6	298 625	+51
Saint-Louis	494 286	478 571	+3	373 190	+32
Tamba	384 000	377 188	+2	321 052	+20
Sénégal	448 613	436 917	+3	361 409	+24

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 - Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/tête)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	350 000	300 000	+17		
Kaffrine	350 000	300 000	+17	277 500	+26
Kaolack	301 667	300 000	+1	240 000	+26
Louga	347 500	345 000	+1	291 173	+19
Matam	317 500	271 250	+17	193 500	+64
Saint-Louis	330 000	335 714	-2	243 619	+35
Tamba	268 929	261 500	+3	221 900	+21
Sénégal	317 661	304 581	+4	244 090	+30

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du kilogramme de riz resté stable par rapport à la **période précédente** (Tableau 8). Toutefois, on enregistre une augmentation de 25% par rapport à la moyenne saisonnière. Avec un prix moyen de 425 FCFA/kg, le riz demeure la céréale la plus coûteuse comparée au mil et au sorgho. Les prix les plus élevés sont observés à Kaffrine, où le prix du kilogramme de riz atteint 488 FCFA.

Tableau 8 - Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/kg

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/kg)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	410	410	0		
Kaffrine	488	495	-2	350	+39
Kaolack	400	425	-6	420	-5
Louga	428	429	-0	349	+22
Matam	450	450	0	333	+35
Saint-Louis	418	411	+2	326	+28
Tamba	411	406	+1	336	+22
Sénégal	425	426	-0	339	+25

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En ce qui concerne le mil, les prix restent relativement stables, bien qu'affichant une légère diminution (2%) par rapport à la **période précédente** et à la moyenne quinquennale (Tableau 9). On relève cependant une forte variabilité interrégionale, avec des prix oscillant entre 225 FCFA/kg à Fatick et Kaffrine, et 443 FCFA/kg à Saint-Louis.

Tableau 9 - Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/kg

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/kg)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	225	213	+6		
Kaffrine	225	188	+20	250	-10
Kaolack	244	272	-10	285	-14
Louga	279	299	-7	334	-17
Matam	344	313	+10	289	+19

Saint-Louis	443	421	+5	374	+19
Tamba	258	303	-15	273	-5
Sénégal	310	317	-2	315	-2

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du sorgho a connu une augmentation de 5% par rapport à la **période précédente**, passant de 335 FCFA à 350 FCFA/kg. Les prix les plus élevés sont relevés à Saint-Louis, à 496 FCFA/kg, tandis qu'ils atteignent leur niveau le plus bas à Kaffrine, à 200 FCFA/kg.

Tableau 10 - Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/kg

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/kg)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	200	200	0	238	-16
Kaolack	333	333	0	250	+33
Louga	305	318	-4	343	-11
Matam	381	350	+9	388	-2
Saint-Louis	496	463	+7	475	+4
Tamba	268	309	-13	338	-21
Sénégal	350	335	+5	353	-1

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Enfin, en ce qui concerne l'alimentation pour bétail, le prix moyen reste globalement stable par rapport à la **période précédente**, affichant une diminution de 1% à l'échelle nationale (Tableau 11). Seul Fatick affiche une augmentation importante des prix, passant de 250 à 300 FCFA du kilo, soit une augmentation de 20%. En ce qui concerne la moyenne quinquennale, on constate une augmentation de 6% du prix moyen.

Tableau 11 - Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/kg

Région	Fév. - Mars 2025 (FCFA/kg)	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/kg)	Variation (%)	Fév.-Mars. 2019-2024 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	300	250	+20		
Kaffrine	300	300	0	275	+9
Kaolack	331	338	-2	330	+0
Louga	276	274	+1	270	+2
Matam	300	313	-4	273	+10
Saint-Louis	271	271	0	272	-0
Tamba	296	297	-0	281	+6
Sénégal	290	292	-1	275	+6

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

## CONCLUSION

Les mouvements de transhumance au cours des mois de février et mars 2025, du nord vers le sud du pays. Des concentrations fortes à très fortes de bétail ont ainsi été signalées dans plusieurs localités du centre, dans le sud de la région de Louga ainsi que dans l'ouest de Tambacounda.

La couverture végétale reste faible dans le nord que le sud du pays, et les ressources en pâturages ont été jugées insuffisantes dans plusieurs localités des régions de Saint-Louis, Louga et Matam. L'embonpoint du bétail demeure généralement passable à bon dans

l'ensemble de la zone, mais a été estimé médiocre dans plusieurs localités de la région de Saint-Louis.

Les ressources en eau demeurent globalement satisfaisantes, avec une seule zone d'insuffisance signalée à Dolly, dans la région de Louga. On note toutefois une diminution progressive de l'utilisation des mares au profit des forages et puits. Par ailleurs, de nombreux feux de brousse ont été signalés, avec un nombre important d'incidents de grande ampleur recensés dans la région de Tambacounda, déjà fortement touchée entre décembre 2024 et janvier 2025.

Sur le plan de la santé animale, des cas de suspicion de maladies ont été rapportés dans plusieurs régions, et plusieurs cas de mortalité animale pour cause de maladie ont été signalés. Les appuis au secteur pastoral se poursuivent, à travers la mise en œuvre de campagnes de vaccination et la distribution d'aliments pour le bétail dans certaines localités. Par ailleurs, les vols de bétail restent un problème majeur, particulièrement dans des zones comme Louga, Kaolack et Kaffrine.

Enfin, le prix du bétail maintient une tendance globale à la hausse, notamment par rapport à la moyenne quinquennale. Concernant les céréales, les prix sont restés relativement stables, à l'exception du riz qui enregistre une augmentation significative de 25 % par rapport à la moyenne saisonnière.

## **PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

Perspectives sur la situation à venir :

- Poursuite des mouvements de transhumance vers le centre et le sud (Saloum, Sénégal Oriental et Haute Casamance) où les concentrations seront plus importantes
- Réduction des ressources fourragères
- Détérioration de l'état d'embonpoint des animaux
- Hausse des prix des ovins mâles
- Probable hausse du prix de l'aliment de bétail et des pénuries localisées dans les zones de fortes concentrations

Recommandation pour les éleveurs, les organisations pastorales, les services vétérinaires, les services étatiques, les acteurs de la société civile, et les organisations humanitaires :

- Renforcer les capacités des comités d'accueil de transhumants sur la gestion des conflits et la cohésion sociale
- Sensibiliser les éleveurs sur la transhumance en générale et le respect des couloirs de transhumance en particulier
- Sensibiliser les éleveurs sur la lutte contre les feux de brousse en ouvrant des pare-feux dans les zones de pâturage
- Réhabiliter les infrastructures pastorales non fonctionnels au niveau des zones agropastorale
- Sensibiliser les communautés sur le respect des mesures de prophylaxie
- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontaliers mais également dans les zones de forte concentration du bétail

- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations
- Former les communautés à la médiation et à la résolution des conflits
- Redynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse et leur doter de matériel
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes telles que Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou
- Appuyer et accompagner les comités locaux de la transhumance pour une campagne de transhumance réussie
- Orienter les éleveurs vers des zones pastorales bien fournies et accessibles.

## INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- [www.sigsahel.info](http://www.sigsahel.info) pour l'accès aux bulletins
- [www.geosahel.info](http://www.geosahel.info) pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – [isobalde@sn.acfspain.org](mailto:isobalde@sn.acfspain.org)
- STOCKART Alice (ACF-Sénégal) – [astockart@sn.acfspain.org](mailto:astockart@sn.acfspain.org)
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – [cadiallo@wa.acfspain.org](mailto:cadiallo@wa.acfspain.org)
- LAVAUD Eve-Marie (ACF-ROWCA) – [elavaud@wa.acfspain.org](mailto:elavaud@wa.acfspain.org)
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – [erfillol@wa.acfspain.org](mailto:erfillol@wa.acfspain.org)

## PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



## FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

